

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Yoann GREGOIRE, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, David MAROLLEAU, Didier BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD, Pierre LEGAL, Gilles BERLAND.

Excusé : néant

Date de la convocation : samedi 4 mars 2023

Secrétaire de séance : Gilles BERLAND

Délibération 2023-03-01

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2023

Le procès-verbal du Conseil du 9 février 2023 est accepté à l'unanimité.

Lieu de la tenue des Conseils municipaux

La délibération 2022-12-07 ayant déjà statué sur le lieu de la tenue des Conseils municipaux, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

Approbation du compte de gestion 2022 Dressé par le receveur municipal (Budget principal commune)

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Approbation du compte administratif du budget principal 2022

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget principal 2023

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Approbation du compte de gestion 2022
Dressé par le receveur municipal
budget annexe lotissement

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Approbation du compte administratif du budget
lotissement 2022

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Affectation du résultat de l'exercice 2022
au budget lotissement du Bocage 2023

Les documents étant en cours de signature auprès de la DGFIP, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point.

Délibération 2023-03-02

Travaux de restauration de l'escalier extérieur de la Tour Mélusine

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer un devis afin d'autoriser une mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'escalier extérieur de la Tour Mélusine.

Le cabinet d'architecte Olivier SALMON a été sollicité et a présenté le devis suivant :

Olivier SALMON Architecte

Architecte DPLG – DSA Patrimoine
Architecte en Chef des Monuments Historiques
Master II Jardins Historiques Patrimoine Paysager
22 place Gambetta – 33000 BORDEAUX
06 64 69 42 98 - o.salmon@salmon-architecte.fr
RCS Bordeaux : 840 320 873 – Ordre n° S20062

Mairie de VOUVANT

Monsieur le Maire,
10 place de l'Église
85120 VOUVANT

Bordeaux, le 1^{er} mars 2023

Département : Vendée
Commune : Vouvant
Édifice : Tour Mélusine
Protection : Inscrite MH en 1984
Objet : Devis d'honoraires – restauration de l'escalier

DEVIS DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Mission de maîtrise d'œuvre complète

ÉTAPE 1 ÉTUDES	AVP	Avant-Projet	1 920,00 €
	PC	Demande d'Autorisation de Travaux	1 280,00 €
	PRO DCE	Projet - Consultation des entreprises	1 280,00 €
	ACT	Analyse des offres	640,00 €
Total MOE Étape 1 - études			5 120,00 €
ÉTAPE 2 CHANTIER	VISA	Contrôle des plans d'exécution	640,00 €
	DET	Suivi du chantier	6 400,00 €
	AOR	Réception des travaux	640,00 €
Total MOE Etape 2 - chantier			7 680,00 €
Total HT			12 800,00 €
TVA 20%			2 560,00 €
Total TTC			15 360,00 €

Offre forfaitaire établie à concurrence de 100 000,00 €HT de travaux inclus. Au-delà, montants réactualisables selon le programme et le montant des travaux arrêtés par le maître d'ouvrage suite à la réalisation de l'AVP et aux marchés de travaux sur la base d'un taux d'honoraires fixé à 8,5%, décomposé selon le tableau ci-dessus.

Devis établi à Bordeaux, le 1^{er} mars 2023


Olivier SALMON
Architecte en Chef des Monuments Historiques
22 place Gambetta - 33000 BORDEAUX
o.salmon@salmon-architecte.fr
Ordre n° S20062

Dépense : 12 800 € HT (15 360 € TTC)

Recettes :

- DRAC (30 % du montant HT) : 3 840 €
- Région (20 % du montant HT) : 2 560 €
- Département (10 % du montant HT) : 1 280 € HT

Reste à charge pour la commune : 7 680 € TTC

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis du Cabinet Olivier SALMON pour un montant de 12.800,00 € HT (15.360,00 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 2023-03-03 **Achat jardin Marcelle ROY**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune souhaite acquérir de Madame Marcelle ROY domiciliée à 17 rue du Duc d'Aquitaine à Vouvant une parcelle de terrain située place du Bail à Vouvant et cadastrées section B numéros 269 pour une surface de 318 m² au prix de 2700 €.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte d'acquérir la parcelle appartenant à Madame ROY cadastrée section B numéro 269
- Autorise l'acquisition au prix de 2 700 €
- Prends en charge les frais d'acte à intervenir chez Maître Adrien RABU, notaire à la CHATAIGNERAIE
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente et tous document se rapportant à cette affaire.



Délibération 2023-03-04 **Convention SYDEV éclairage Château Neuf - tr 1**

Monsieur le maire présente l'étude définitive du SYDEV reçue le 7 février 2023 ainsi que la convention s'y rapportant.

Le plan de financement se décompose comme suit :

SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2023.ECL.0086



Commune : VOUVANT

Demandeur : Commune de VOUVANT

Désignation de l'opération : Rue du Château Neuf - Tr1 : du Moulin Froment au parking du Château Neuf - Code affaire : L_ER_305.22.001

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros

Le 30/01/2023.

Ouvrage	Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.) ¹	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	359	431	359	70%	251
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réflexions et raccordements et organes de dérivation éventuels	m	1	73	88	73	70%	51
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Repérage des réseaux existants par marquage au sol	forfait	1	145	174	145	70%	102
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Géoréférencement des ouvrages créés	forfait	1	165	198	165	70%	116
Eclairage public	Rénovation - Réseau	Fourniture et déroulage des câbles en souterrain pour l'alimentation des installations	m	260	2 301	2 761	2 301	70%	1 611
Eclairage public	Rénovation - Matériels	Fourniture, pose et raccordement d'1 lanterne JUPITER 6540 peinte - équipée 32 LEDs - 8000 lm - 2200K - optique ASY12 - fixation suspendue sur crose peinte AIXDISE peinte saillie 0,75m (idem WY existante) lanterne pivotante 5x DALI - driver ouvert au DALI sur mât cylindroconique en acier galvanisé - hauteur 7m l'ensemble peint RAL 9005 Noir Profond	u	6	13 497	16 196	13 497	70%	9 448
Eclairage public	Rénovation - Matériels	Contrôle technique initial de l'ouvrage conformément à la réglementation	forfait	1	112	134	112	70%	78
TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :									11 657 €

¹Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5% ainsi qu'un taux de financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) de 1%.

Récapitulatif de la synthèse des travaux

Ouvrage	Participation du demandeur
Eclairage public	11 657,00
Total	11 657,00

Dépenses : 11 657,00 €

Recettes :

Participation de la région au titre des Petites Cités de Caractère (30%) soit : 3 497.10 €

Reste à charge pour la commune : 8 159.90 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SYDEV,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère,

Mandate Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2023-03-05

Convention SYDEV effacement chantier du Vivier

Monsieur le maire présente l'étude définitive du SYDEV reçue le 10 janvier 2023 ainsi que la convention s'y rapportant.

Le plan de financement se décompose comme suit :

SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2023.REN.0001

Commune : VOUVANT

Demandeur : Commune de VOUVANT

Désignation de l'opération : Renforcement BT P0012 LE VIVIER - Code affaire : E_RF_305_21_001

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros



Le 05/01/2023

Ouvrage	Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.) ¹	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
Réseau électrique	Basse Tension	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	1 687	2 024	1 687		
Réseau électrique	Basse Tension	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	117	140	117		
Réseau électrique	Basse Tension	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réflexions et raccordements et organes de dérivation éventuels	ml	265	47 451	56 953	47 451		
Réseau électrique	Basse Tension	Création ou modification d'un réseau aérien comprenant la fourniture et la pose des supports et des conducteurs, les terrassements annexes	ml	1	3 401	4 081	3 401		
Réseau électrique	Basse Tension	Repérage des réseaux existants par marquage au sol	forfait	1	249	299	249		
Réseau électrique	Basse Tension	Géoréférencement des ouvrages créés	forfait	1	636	763	636		
Réseau électrique	Basse Tension	Construction et reprise des branchements comprenant les terrassements, réflexions, câbles et coffres	u	17	32 581	39 097	32 581		
Réseau électrique	Basse Tension	Dépose d'un réseau aérien comprenant conducteurs et supports béton	u/ml	226	3 172	3 806	3 172		
Réseau électrique	Basse Tension	Contrôle technique initial de l'ouvrage conformément à la réglementation	u	1	35	42	35		
Infrastructure de Communications Electroniques	Infrastructure de Communications Electroniques	Construction ou reprise de branchement(s) - partie construite sur le domaine privé	u	1	5 744	6 893	6 893	85%	5 859
Infrastructure de Communications Electroniques	Infrastructure de Communications Electroniques	Construction ou reprise de branchement(s) - partie construite sur le domaine public	u	1	7 863	9 436	9 436	85%	8 021
Infrastructure de Communications Electroniques	Infrastructure de Communications Electroniques	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	1 057	1 268	1 268	85%	1 078
Infrastructure de Communications Electroniques	Infrastructure de Communications Electroniques	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réflexions et raccordements et organes de dérivation éventuels	ml	235	17 014	20 417	20 417	85%	17 355
Infrastructure de Communications Electroniques	Infrastructure de Communications Electroniques	Géoréférencement des ouvrages créés	forfait	1	274	329	329	85%	279
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	79	95	79	70%	55
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réflexions et raccordements et organes de dérivation éventuels	ml	25	4 432	5 318	4 432	70%	3 102
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Géoréférencement des ouvrages créés	forfait	1	240	288	240	70%	168
TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :									35 918 €

¹Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5% ainsi qu'un taux de financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) de 1%.

Dépenses : 35 918 €

Recettes :

Participation de la région au titre des Petites Cités de Caractère (30%) soit : 10 775.40 €

Reste à charge pour la commune : 25 142.20 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SYDEV,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère,

Mandate Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2023-03-06 **Convention SYDEV éclairage chantier du Vivier**

Monsieur le maire présente l'étude définitive du SYDEV reçue le 10 janvier 2023 ainsi que la convention s'y rapportant.

Le plan de financement se décompose comme suit :

SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2023.ECL.0019

Commune : VOUVANT

Demandeur : Commune de VOUVANT

Désignation de l'opération : Renforcement BT P0012 LE VIVIER - Code affaire : L.ER.305.22.003

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros



Le 05/01/2023

Ouvrage	Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.)	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux	forfait	1	318	382	318	70%	223
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réflexions et raccordements et organes de dérivation éventuels	ml	1	266	319	266	70%	186
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Création ou modification d'un réseau aérien comprenant la fourniture et la pose des supports et des conducteurs, les terrassements annexes	ml	1	105	126	105	70%	74
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Géoréférencement des ouvrages créés	forfait	1	172	206	172	70%	120
Eclairage public	Travaux neufs - Réseau	Fourniture et déroulage des câbles en souterrain pour l'alimentation des installations	ml	310	4 069	4 883	4 069	70%	2 848
Eclairage public	Travaux neufs - Matériels	Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne INDICE 820 LED embout TOP - 2200K - 7000lm - optique (à confirmer par étude photométrique) - sur mât cylindro-conique de hauteur 7m - ensemble peint RAL 6005 Vert Mousse	u	7	14 362	17 234	14 362	70%	10 053
Eclairage public	Travaux neufs - Matériels	Contrôle technique initial de l'ouvrage conformément à la réglementation	forfait	1	115	138	115	70%	81
TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :									13 585 €

*Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5% ainsi qu'un taux de financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) de 1%.

Récapitulatif de la synthèse des travaux

Ouvrage	Participation du demandeur
Eclairage public	13 585,00
Total	13 585,00

Dépenses : 13 585 €

Recettes :

Participation de la région au titre des Petites Cités de Caractère (30%) soit : 4 075,50 €
Reste à charge pour la commune : 9 509,50 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SYDEV,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère,

Mandate Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2023-03-07

Fin de la délégation d'un membre du conseil municipal

Suite aux délibérations 2022-12-11 désignant les membres des Commissions municipales et 2022-12-12 fixant le montant des indemnités des conseillers délégués :

En raison de l'augmentation de sa charge professionnelle et de son manque de disponibilité, M. Yoann GREGOIRE souhaite renoncer à sa fonction de Conseiller délégué à l'agriculture et à l'environnement à compter du 1^{er} mars 2023.

Par conséquent, il est mis fin à son indemnité de fonction à la même date.

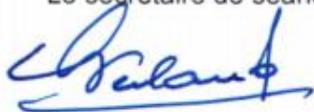
Questions diverses :

Ont été abordés :

- Règlement du cimetière : arrêté en cours de signature
- City Park (terrain multisports) – en cours d’instruction par l’Architecte des Bâtiments de France
- Fiscalité locale
- Dossier église
- Plan cavalier
- Lotissement : parcelle N°5 – dernière parcelle disponible réservée
- Terrain de tennis de Cezais
- Projet médical
- Réunion commission sécurité MFR et Ehpad
- Direction des routes : sécurisation des abords de l’Ehpad
- Travaux d’installation de la fibre
- Cantine
- Référents quartiers
- Avancement des travaux d’enfouissement
-

Séance levée à 23h30

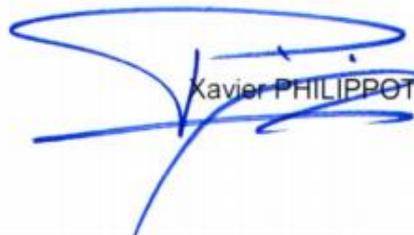
Le secrétaire de séance



Gilles BERLAND



Le maire



Xavier PHILIPPOT